

Frédérique Lardet,  
Députée de Haute Savoie  
Présidente du Grand Annecy

Madame Jacqueline Gourault,  
Ministre de la Cohésion des territoires et  
Relations avec les collectivités territoriales  
72, rue de Varenne  
75007 Paris

Annecy, le 10 mars 2021

Objet : Situation financière des collectivités supports de stations de tourisme

Madame la ministre,

De nombreuses communes de montagne pâtissent de l'arrêt total de l'activité touristique cet hiver. Au-delà de l'écosystème économique de la montagne tout entier qui a été durement touché par la crise sanitaire, et pour lequel l'élargissement et l'amplification des dispositifs de soutien sont particulièrement bienvenus, les finances publiques locales sont elles aussi plus affectées qu'ailleurs.

En effet, les conséquences directes de la crise sanitaire et de la fermeture des remontées mécaniques se traduiront par une interrogation quant à la capacité des communes à voter un budget en équilibre en 2021, mais aussi par une dégradation des capacités d'investissements des collectivités locales sur le temps long. Aussi, je me permets de vous sensibiliser à cette particularité des territoires de montagne qui attendent des mesures nouvelles et adaptées à leur situation singulière suite aux conséquences de la lutte contre l'épidémie de coronavirus.

Si la clause de sauvegarde introduite par la loi de finances rectificative de juillet 2020 a préservé le budget principal des collectivités territoriales, leur capacité d'auto-financement reste particulièrement dégradée. Par ailleurs, il ressort que le niveau élevé des charges fixes n'est pas financé par les recettes dans ces communes en raison de la baisse d'activité saisonnière, et ayant pour conséquence des pertes financières importantes dans les budgets annexes.

Pour exemple, la commune de La Clusaz a vu ses recettes de référence baisser de 3,8 millions d'euros, générant un manque à gagner de 2,4 millions d'euros qui ne pourra être financé. Ce constat est semblable pour la station voisine du Grand-Bornand pour laquelle le manque à gagner est de 2,1 millions d'euros.

Face à ces difficultés, les communes de montagne ont besoin de mesures supplémentaires afin de leur donner l'oxygène nécessaire pour financer leurs budgets annexes et envisager l'avenir plus sereinement. Aujourd'hui, l'enjeu pour les élus de montagne est de réussir à maintenir les services de proximité et l'économie locale sur le territoire face à une conjoncture, au-delà des effets de l'épidémie, de mutation profonde de la montagne en lien avec son développement durable. Ce chantier sera nécessaire, et je salue le futur plan Montagne qui apportera des réponses à ces défis structurels.

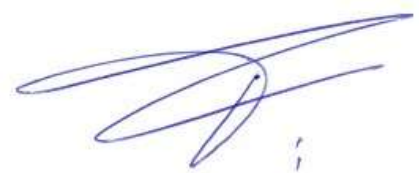
Différentes mesures d'urgence peuvent néanmoins être envisagées :

- Suspension de l'amortissement comptable pour les communes ayant financé des investissements affermés sur les domaines skiables. Notez que cette mesure n'a aucun impact pour l'Etat ;
- Report des annuités bancaires pour les emprunts ayant financé des investissements affermés sur les domaines skiables par un accord avec les banques permettant un étalement sur 5 ou 10 ans ;
- Un nouveau dispositif d'indemnisation de la perte de recettes domaniales des services communaux impactés par la fermeture administrative des remontées mécaniques ;
- Indemnisation des charges d'exploitation supportées par les communes sur le domaine skiable, pour les activités non déléguées au prestataire, et qui sont exclues du fonds de solidarité ou l'activité partielle.

Au demeurant, les maires concernés m'ont aussi interrogée sur la possibilité d'adopter le budget 2021 en déséquilibre, en complément des autres mesures et de manière exceptionnelle, afin d'abaisser leur niveau d'obligations comptables et leur permettre d'adopter le budget avant la mi-avril.

Dans l'attente de mesures complémentaires de l'Etat, les communes devraient se voir accorder un délai supplémentaire pour adopter leur budget primitif de l'année 2021.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Madame la ministre, en l'assurance de ma confiance pleine et entière dans l'action que vous menez au quotidien.



Frédérique Lardet